

Comité tripartite

Annexe A

Profil des compétences de la présidence du Comité tripartiteⁱ

1. Antécédents professionnels et accomplissements personnels

La présidence du comité tripartite interpelle des personnes qui ont vécu des expériences professionnelles en éducation et personnelles du haut calibre aux niveaux politique, gouvernemental et communautaire soutenues par une reconnaissance qui témoigne une grande probité.

2. Engagement et motivation

La présidence du comité tripartite doit être disponible afin d'être en mesure de participer pleinement et activement à la préparation et au déroulement des rencontres du comité tripartite, du comité de coordination et d'assurer les suivis nécessaires. Ceci demande également un intérêt professionnel et personnel marqué envers l'éducation en langue française ainsi qu'envers la vitalité et la pérennité des communautés francophones et acadiennes en contexte minoritaire.

3. Leadership, influence et réflexion stratégique

La présidence du comité tripartite doit bien comprendre les tenants et aboutissants de l'éducation en langue française ainsi que la complexité des relations entre les trois parties prenantes (gouvernement fédéral, gouvernements provinciaux et territoriaux, communauté). Ceci lui permettra de bien saisir les enjeux, de comprendre les responsabilités et les limites de tout un chacun et d'apporter une contribution significative dans le traitement des dossiers soumis au comité.

4. Jugement et impartialité

La présidence doit faire preuve de discernement et d'objectivité pour considérer des points de vue divergents, pour remettre en question le statu quo et pour émettre des conseils judicieux.

5. Collaboration et relations interpersonnelles

La présidence du comité tripartite interpelle les capacités à amener les gens à travailler en équipe, à faire preuve de respect envers les autres et à pouvoir soulever les questions importantes de façon à favoriser les discussions franches et constructives.

6. Consensus et mobilisation

La présidence doit être en mesure de faire valoir les intérêts communs afin de générer des décisions consensuelles enlignées en conséquence et de créer une mobilisation synergique d'actions.

7. Communications et relations publiques

La présidence doit démontrer avoir une expérience manifeste en communication et en relations publiques pour se faire le porte-parole du comité tripartite.

Processus de nomination et d'élection à la présidence du comité tripartite

Tous les trois (3) ans, le comité de coordination est chargé du processus de nomination et d'élection qui demande :

- De solliciter des candidatures documentées ⁱⁱ auprès des membres du comité tripartite en s'appuyant sur le profil des compétences ;
- D'identifier des candidatures supplémentaires si cela est nécessaire ;
- De sélectionner la candidature jugée la plus intéressante et en informer les membres;
- De soumettre pour vote par courriel au comité tripartite la candidature jugée intéressante ;
- Ce processus vise à ce que la présidence soit choisie en vue de la rencontre d'automne 2019 du comité tripartite où elle aurait pleines fonctions.
- À la rencontre du printemps 2019 à laquelle a lieu la transition de présidence, la présidence sortante et la nouvelle présidence sont présentes.

Si le poste de présidence du comité tripartite devient vacant, le comité de coordination sera responsable d'identifier une candidature, de confirmer son intérêt et de la soumettre pour vote au comité tripartite. Cette personne sera nommée de façon à effectuer le mandat de la personne qui aura quitté ses fonctions de présidence du comité tripartite.

Les mandats seront d'une durée maximale de trois ans. Une personne pourra cumuler plusieurs mandats consécutifs si elle est sélectionnée de nouveau lors du processus.

ⁱ Les compétences de la présidence du comité tripartite ont été élaborées en s'inspirant des sources suivantes : les devoirs et responsabilités du conseil d'administration, École nationale d'administration publique, la gouvernance authentique du Centre de leadership et d'évaluation et le profil de compétences de la présidence et de la vice-présidence du Conseil des gouverneurs, Université de Moncton.

ⁱⁱ Les personnes intéressées à déposer leur candidature devront fournir une lettre de motivation et un curriculum vitae.

Annexe B

Rôles et tâches de la présidence du Comité tripartite

La présidence du Comité tripartite est appelée à occuper un rôle de premier plan pour asseoir les pierres angulaires de la consolidation et du développement du réseau éducatif de langue française, moteur des communautés francophones et acadiennes au Canada.

La présidence doit faire preuve de leadership, d'impartialité et démontrer d'excellentes relations interpersonnelles afin de favoriser les consensus et la mobilisation des membres. Elle travaille en étroite collaboration avec la direction générale de la FNCSF qui agit comme secrétariat pour les travaux du Comité tripartite.

Voici un aperçu des tâches de la présidence du Comité tripartite :

- entrée en fonction dès le 8 mai 2019 pour un mandat de trois ans
- participation et présidence de diverses rencontres :
 - rencontres bisannuelles du Comité tripartite
 - rencontre des 6-7 mai 2019 (Montréal QC) – à titre d'observatrice
 - rencontre de fin novembre/début décembre 2019 (Ottawa ON)
 - rencontre du printemps 2020 (fin avril/début mai à Montréal QC)
 - rencontres du comité de coordination
 - minimum de deux rencontres en personne à Ottawa quelques semaines précédant les rencontres du Comité tripartite
 - rencontres téléphoniques (2 à 4 par année, selon les besoins)
 - rencontres occasionnelles avec les représentants de la FNCSF
 - toutes autres rencontres jugées nécessaires par la FNCSF qui permettront de faire cheminer les travaux du Comité tripartite

La présidence reçoit des honoraires pour ses fonctions. Pour de plus amples informations à ce sujet, il faut communiquer avec la FNCSF.